

TARIFS 2018

(Tarifs en vigueur à compter du 1^{er} février 2018 – selon JO du 31/01/2018)

CLASSE 1

TARIFS TTC 2018					
Falaise Ouest					
0,00	Falaise sud				
1,60		Nécy			
3,70			3,70	Argentan ouest	
				Argentan sud	
3,70		3,70	0,00	0,00	Mortrée
7,10		7,10	3,40	3,40	3,40 Sées

CLASSE 2

TARIFS TTC 2018					
Falaise Ouest					
0,00	Falaise sud				
2,80		Nécy			
6,00			6,00	Argentan ouest	
				Argentan sud	
6,00		6,00	0,00	0,00	Mortrée
12,10		12,10	6,10	6,10	6,10 Sées

CLASSE 3

TARIFS TTC 2018					
Falaise Ouest					
0,00	Falaise sud				
4,10		Nécy			
9,10			9,10	Argentan ouest	
				Argentan sud	
9,10		9,10	0,00	0,00	Mortrée
18,40		18,40	9,30	9,30	9,30 Sées

CLASSE 4

TARIFS TTC 2018					
Falaise Ouest					
0,00	Falaise sud				
5,20		Nécy			
11,80			11,80	Argentan ouest	
				Argentan sud	
11,80		11,80	0,00	0,00	Mortrée
23,90		23,90	12,10	12,10	12,10 Sées

CLASSE 5

TARIFS TTC 2018					
Falaise Ouest					
0,00	Falaise sud				
0,90		Nécy			
2,10			2,10	Argentan ouest	
				Argentan sud	
2,10		2,10	0,00	0,00	Mortrée
4,00		4,00	1,90	1,90	1,90 Sées

Classe 1 véhicules légers



Hauteur inférieure ou égale à 2m et PTAC inférieur ou égal à 3,5t

- Les voitures de type berline, coupé, cabriolet ou break
- Les monocoques ou monospaces
- Les petits utilitaires
- La plupart des 4x4
- Tous les véhicules cités ci-dessus tractant une remorque dont la hauteur, hors chargement ou accessoire, est inférieure ou égale à 2 mètres

Classe 2 véhicules intermédiaires



Hauteur inférieure à 3m et supérieure à 2m et PTAC inférieur ou égal à 3,5t

- Les véhicules de classe 1 tractant une caravane ou une remorque dont la hauteur, hors chargement ou accessoire, est comprise entre 2 et 3 mètres
- Les grands utilitaires
- La plupart des camping-cars
- Les pick-up avec cellule habitable

Classe 3 poids lourds autocars et autres véhicules à 2 essieux



Hauteur supérieure ou égale à 3m ou PTAC supérieur à 3,5t

- Les poids lourds à 2 essieux
- Les autocars à 2 essieux
- Les petits poids lourds dont le PTAC est supérieur à 3,5t
- Les camping-cars de plus de 3 mètres de hauteur

Classe 4 poids lourds autocars et autres véhicules à 3 essieux et plus



Hauteur supérieure ou égale à 3m ou PTAC supérieur à 3,5t

- Les poids lourds à 3 essieux et plus
- Les véhicules de classe 3 avec remorque
- Les véhicules avec remorque ou caravane de hauteur supérieure ou égale à 3 mètres
- Les autocars à 3 essieux et plus

Classe 5 moto, side-car, trike*



*Sont autorisés les trikes d'une puissance > 15 Kw, dont le poids à vide dépasse les 550 Kg. (Article R421-2 du Code de la Route)